



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

**Etude pour le déploiement
du Service civique dans les Parcs naturels régionaux**

DEMANDE DE DEVIS – CAHIER DES CHARGES

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)
association régie par la loi du 1er juillet 1901
numéro SIRET : 784 845 026 00045
siège : 27, rue des Petits Hôtels à Paris (75010)
représentée par son Président, Monsieur Michaël Weber

OBJET: Etude pour le déploiement du Service civique dans les Parcs naturels régionaux

Marché privé de service, soumis aux règles de la commande publique en application de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics désormais codifié à l'article L. 1211-1 du Code de la commande publique. Consultation en procédure adaptée.

Date limite de dépôt des offres : le 12 septembre à 18h00.

Contact – adresse email pour l'envoi des offres : aberat@parcs-naturel-regionaux.fr

1. Description de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l'action des PNR, notamment les autres aires protégées françaises et européennes.

Pour en savoir plus : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/>

2. Description de la prestation ou de l'achat

Présentation des besoins et attentes :

La FPNRF a besoin de disposer d'une étude présentant les pratiques existantes et les conditions nécessaires pour aider le déploiement du Service civique sur les territoires ruraux.

L'éducation au territoire, un levier pour encourager l'engagement de la jeunesse en faveur de la biodiversité

L'éducation au territoire, est une des cinq missions socle des Parcs naturels régionaux de France. Elle concerne tous les publics (élus, socio-professionnels, habitants, touristes, ...) et **la jeunesse en particulier**, vivants sur leurs territoires ruraux. Cette même mission a, entre autres objectifs, la volonté de permettre à ces publics d'agir.

L'envie de la jeunesse de se mobiliser pour la préservation de la biodiversité est importante

Ceux-ci sont souvent très bien sensibilisés dans le cadre de leur scolarité aux enjeux climatiques, énergétiques, écologiques. **Mais, l'information et la sensibilisation ne suffisent pas.** La capacité d'agir, concrètement, dans son territoire, contribue à atténuer l'éco-anxiété et les risques associés.

Description des prestations ou des produits :

L'étude commandée s'articulera autour de plusieurs axes :

- Lister l'ensemble des conditions nécessaires et les freins à lever pour permettre aux jeunes volontaires d'activer et de bénéficier de ce dispositif dans de bonnes conditions en milieu rural.
- Analyser les différents modes d'agréements SCE possibles et à privilégier pour faciliter l'accueil de jeunes sur les territoires des Parcs.
- Étudier les conditions de réussites à rassembler pour les Parcs volontaires et les partenariats à envisager avec les autres collectivités et les acteurs concernés localement.
- Identifier les besoins et le rôle de la Fédération dans la participation au déploiement du Service Civique Écologique dans les Parcs naturels régionaux.

En parallèle, la FPNRF a diffusé une enquête pour connaître les pratiques existantes dans les Parcs. Les Directions, les services en charge des Ressources Humaines, de l'Éducation au Territoire et de la Préservation de la Biodiversité ont été ciblés en priorité. Les résultats de cette enquête seront communiqués au prestataire retenu pour la bonne réalisation de sa mission.

L'étude viendra alimenter un document de **recommandations pour l'accueil de SCE sur les territoires ruraux** que sont les Parcs naturels régionaux. Il sera remis à l'ensemble des Parcs naturels régionaux pour une appropriation la plus large possible. Une présentation de ces mêmes résultats sera également faite dans les Commissions concernées de la FPNRF.

Modalités d'exécution :

Pilotage et suivi de l'exécution : La prestation est suivie par Arnaud BERAT, à la FPNRF. Le Comité de suivi de l'ensemble de l'opération sera régulièrement tenu de l'avancée de l'étude.

Livrables : A la fin de sa mission, le candidat retenu remettra **le compte-rendu du travail** qu'il aura conduit.

Les résultats seront présentés aux instances de la FPNRF en fin d'année 2025 (Bureau, réunions des directeurs, ...) afin d'**éclairer les champs des possibles** et les prises de décisions.

Spécifications techniques : les documents produits devront utiliser la charte graphique de la FPNRF.

Calendrier :

- Délais d'exécution : 4 mois
- Date de démarrage prévisionnelle : septembre 2025
- Date de livraison : fin 2025

La durée totale d'exécution est estimée à 4 mois à compter de la date de contractualisation.

Cout maximum : 6 000 euros TTC

3. Modalité de remise des offres

Il s'agit d'un marché ordinaire en ce que les prestations sont clairement définies et sont commandés en une seule fois. L'offre pourra faire l'objet d'une négociation.

Conditions de remise de l'offre

Les candidatures et offres seront remises par mail à l'adresse suivante : aberat@parcs-naturels-regionaux.fr avant le : 12 septembre 2025 à 18h00.

L'offre devra comprendre :

- Les références de l'entreprise (éléments permettant d'apprécier les capacités techniques, professionnelles et financières de l'entreprise), son statut juridique, son numéro SIRET.
- Le nom de la ou des personnes en charge de la prestation.
- Un devis, qui devra indiquer : les couts HT et TTC (TVA applicable)
- Une notice technique des prestations proposées, sur un maximum de 5 pages

L'entreprise devra produire les justificatifs suivants avant notification du contrat ou de la commande :

- Une attestation d'assurance en cours de validité
- Une attestation de conformité des déclarations sociales (URSSAF) de moins de 6 mois
- Une attestation de conformité des déclarations fiscales de moins de 6 mois

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, les candidats devront faire parvenir une demande par mail à aberat@parcs-naturels-regionaux.fr, au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres.